

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative à l'aménagement du boulevard Maria Groeninckx-De May.

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

En juin 2020, le boulevard Groeninckx-De May à Anderlecht a été réaménagé. Une bande de la voirie a été réservée aux transports en commun, aux taxis ainsi qu'aux cyclistes afin de limiter le recours à la voiture.

La Région souhaite maintenant pérenniser l'aménagement du boulevard Groeninckx-De May par la suppression d'une bande de circulation sur une longueur de 1.100m, dans les deux sens, le long des boulevards Maria Groeninckx-De May et de la Grande Ceinture et de l'utiliser comme une bande bus/taxi/vélo.

Une première version du projet avait été présentée en janvier dernier. La commission de concertation d'Anderlecht avait rendu un avis favorable sous conditions. Suite à cela, des traversées cyclables ainsi qu'une mise aux normes d'accessibilité de l'arrêt de bus « Willemyns » sont au programme, tout comme l'aménagement d'oreilles de trottoir. La rue Emile Hellebaut sera mise en sens unique. Concernant le croisement avec l'avenue Vander Meeren, « Bruxelles-Mobilité » ajustera la traversée de la berme centrale sur le boulevard afin de créer une zone de refuge pour les piétons et les cyclistes pour la traversée de ceux-ci.

Voilà, nous nous trouvons maintenant définitivement en présence d'un goulet d'étranglement qui, chaque soir et chaque matin, aux heures de pointe, crée un bouchon, le seul bouchon sur tout l'axe qui va jusqu'à Jette et au-delà via, entre autres, le boulevard Mettewie.

De nombreux usagers ont fait part de leur désapprobation mais il semblerait donc que « Bruxelles-Mobilité » soit sourd aux protestations et ne voit pas ces bouchons, à moins qu'une fois de plus, le but soit tout simplement de décourager les automobilistes.

Au risque de me répéter, certains n'ont pas d'autre choix que d'utiliser la voiture et ils sont sanctionné comme en de nombreux autres endroits de notre commune.

Je m'interroge aussi sur le nombre de places de stationnement qui seront supprimées suite à l'aménagement des oreilles de trottoir et aux conséquences de la mise en sens unique de la rue Hellebaut.

Mes questions sont les suivantes :

Y aura-t-il une phase test à la suite de la mise en sens unique de la rue Hellebaut ?

Peut-on encore envisager un retour à l'aménagement d'origine si les bouchons devaient perdurer ?

Combien de places de stationnement vont être supprimées ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van de volgende antwoord:

Le dossier est un projet de la Région qui a déposé au début de cette année une demande pour un permis d'urbanisme afin de pérenniser la bande « bus-vélo-taxi ».

L'adaptation éventuelle du sens de circulation de la rue Hellebaut n'a rien à voir avec cela, elle est discutée dans le cadre de la rénovation de l'espace public du Peterbos et de l'amélioration de l'ouverture et de l'accessibilité du quartier vers l'extérieur.

Le dossier était discuté à la Commission de Concertation. Et la Commune a demandé (déjà auparavant) d'intégrer le carrefour Groeninckx De May/Dupuis dans ce projet.

Cette question était déjà discutée au Conseil communal pour améliorer la sécurité routière.

Cette question de la Commune a été prise en compte dans l'avis de la CC et une autre enquête publique était nécessaire pour adapter les plans, elle est actuellement en cours. Les petites adaptations que vous avez déjà mentionnées pourront alors être effectuées.